

Budget Annexe SPANC 2020 Rapport de Présentation

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 87 544,00 €.

LES RECETTES 2020 :

chap.	Intitulé	RECETTES			écart en € BP à BP	en %
		BP 2019	CA 2019	BP 2020		
002	reprise résultat antérieur	14 667,09	14 667	1 764,67	-12 902	-87,97%
70	ventes produits	78 950,00	64 067	74 999,33	-3 951	-5,00%
74	Dotations subvention	9 600,00	5 028	10 200,00	600	6,25%
042	Opérations d'ordre	580,00	580	580,00		
77	Recettes exceptionnelles	9,91				
	TOTAL Recettes	103 807	84 342,09	87 544,00	-16 263	-15,7%

✓ **Les redevances** ----- **75 000 €**

Il s'agit de l'ensemble des contrôles facturés sur les 33 communes à partir des tarifs adoptés le 5 décembre dernier en matière de :

- Examen préalable de conception avec un objectif fixé à 70 pour 2020 (recette de 3 500 €)
- Contrôle de bonne exécution, avec un objectif fixé à 70 pour 2020 (recette de 4 900 €)
- Contrôle de diagnostic avec un objectif de 10 pour 2020 (recette de 900 €)
- Visites en cas de vente avec un objectif de 90 (recette de 8 100 €)
- Contrôles périodiques avec un objectif de 720 pour 2020 (recette de 57 600 €)

Contrôle	Tarif (€)	Nombre prév	Total recette (€)
Conception	50	70	3500
Réalisation	70	70	4900
Diagnostic	90	10	900
Vente	90	90	8100
Périodique	80	720	57600
		960	75 000 €

✓ **Les subventions** ----- **10 200 €**

Nous attendons des subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de l'aide à l'animation du service de 2018 (non perçue en 2019) et de 2019.

✓ **La reprise des excédents de fonctionnement 2019** ----- **1 764,67 €**

✓ **Une recette d'ordre pour l'amortissement d'une subvention** ----- **580 €**
ayant sa contrepartie en dépenses d'investissement

Les recettes 2020 permettent de financer les dépenses suivantes :

LES DÉPENSES 2020 :

chap.	Intitulé	DEPENSES			écart en € BP à BP	en %
		BP 2019	CA 2019	BP 2020		
011	Charges générales	10 850,00	8 275	10 450,00	-400	-3,69%
012	Charges de personnel	83 550,00	72 018	72 290,00	-11 260	-13,48%
042	Amortissements	2 025,00	2 021	1 894,00	-131	-6,47%
65	créances admises en non valeur	300,00	208	300,00	-00	0,00%
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	55	100,00	-3 900	-97,50%
023	virement à la section d'investissement	3 082,00		2 510,00		
	TOTAL Dépenses	103 807	82 577,42	87 544,00	-16 263	-15,67%

Les dépenses se subdivisent dans les cinq grands chapitres suivants :

① Les charges à caractère général ----- 10 450 €

Elles recouvrent :

- Les frais de fonctionnement du service (maintenance, téléphone, vêtement de travail, assurance, entretien de véhicule, location batterie du véhicule électrique...) pour **4 450 €** en 2020 avec un réalisé 2019 à 3 613 €. Nous inscrivons pour 2020 une dépense nouvelle de 500 € pour la reprise de données informatiques dans le cadre du nouveau logiciel de gestion du service.
- Les remboursements au SIAEPAC de Fontaine Rouillée des frais de déplacement, du matériel pour les contrôles des installations de l'ex CCHL pour **6 000 €** (réalisé 2019 à 4 662 €).

② Les charges de personnel ----- 72 290 €

Il s'agit du remboursement effectué par le budget annexe pour les charges de personnel des agents du service SPANC supportées par le budget général. Elles intègrent 2 ETP : 2 techniciens SPANC. Cette dépense est budgétée pour 60 290 €.

En outre à ce chapitre est inscrit le remboursement au SIEPAC de la Fontaine Rouillée pour le personnel mis à disposition dans le cadre de la convention qui nous lie pour l'année 2020 (délibération n°36 du 5/12/19) pour les interventions du service sur le territoire de l'ex CCHL. Cette dépense est inscrite pour 12 000 €.

③ Les opérations d'ordre concernant les dotations aux amortissements----- 1 894 €

Elles constituent une part de l'autofinancement permettant le renouvellement des matériels.

④ Les autres dépenses ----- 400 €

Elles comprennent des charges exceptionnelles pour 100 € pour l'annulation de factures émises antérieurement à l'exercice 2020 et une prévision de 300 € pour des créances devenues irrécouvrables.

⑤ Le virement à la section d'investissement ----- 2 510 €

La section d'investissement 2020 s'équilibre en dépenses**LES RECETTES 2020 :**

1 – une recette d'ordre, contrepartie des dépenses de fonctionnement.

Il s'agit de l'amortissement des biens renouvelables ----- **1 894,00 €**

2 – le FCTVA sur les investissements de 2020 (logiciel) ----- **997,48 €**

3 – le virement de la section de fonctionnement (autofinancement) ----- **2 510,00 €**

4 – Aides reçues de l'Agence de l'eau à destination des particuliers qui réhabilitent leurs installations d'assainissement autonome dans le cadre d'une convention de mandat avec l'Agence de l'Eau ----- **96 620,00 €**

5 – la reprise du résultat d'investissement 2019 excédentaire ----- **1 823,52 €**

LES DÉPENSES 2020 :

chap.	Intitulé	DEPENSES			REPORTS 19
		BP 2019	CA 2019	BP 2020	
001	Reprise résultat antérieur	3 404,81	3 404,81		
205	Logiciel			6 645,00	
2188	Immo corporelles	5 763,56	0,00		
040	Opérations d'ordre	580,00	580,00	580,00	
45	Reversement aux particuliers des aides à la réhabilitation	145 693,35	129 572,69	96 620,00	
	TOTAL	155 442	133 557,50	103 845,00	0,00

Les recettes permettent de financer les dépenses suivantes affectées à :

- **Un logiciel de gestion** (rédaction des rapports, suivi des installations, facturation des prestations) car fin de la prestation en 2021 avec le logiciel actuel Netagis ----- **6 645,00 €**
- **une dépense d'ordre pour l'amortissement d'une subvention** ---- **580,00 €**
- **le reversement aux particuliers des aides de l'Agence de l'Eau** --- **96 620,00 €**
dans le cadre de la convention de mandat.